

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU 27 SEPTEMBRE 2019

Réponses aux questions écrites des actionnaires

La Société a reçu des questions écrites de la part d'un actionnaire auxquelles ont été apportées les réponses afférentes suivantes :

Questions concernant la stratégie

Question : *Notre groupe se développe rapidement, que ce soit par croissance externe ou par le déploiement du réseau physique de sa marque principale (.com). Vous affichez un plan ambitieux d'ouvertures de magasins physiques (100 à moyen terme), essentiellement par la création de franchises, dans un contexte de concurrence accrue (Amazon, Cnova s'alliant à des acteurs de premier plan de la grande distribution). Cette utilisation du modèle de la franchise rend le groupe dépendant de la santé économique de ses franchisés. Actuellement, l'équilibre est d'environ 4 franchisés pour 1 magasin en propre. Quel équilibre voyez-vous à terme ?*

Réponse : Nous avons indiqué que nous souhaitons un développement majoritairement en franchise, ainsi nous ne pensons pas que le nombre de magasins en propres devra dépasser le nombre de magasin en franchise.

Question : *Face à la concurrence des leaders du e-commerce généraliste, envisagez-vous des partenariats avec d'autres acteurs du e-commerce de taille intermédiaire (habillement, ameublement, ...) ?*

Réponse : Nous sommes un acteur de distribution spécialisé, aucun partenariat n'est envisagé à ce jour dans les domaines connexes (habillement, ameublement, ...).

Question : *Si les conditions de marché le permettent, envisagez-vous de procéder à une intégration verticale ?*

Réponse : Ce type d'intégration n'est pas envisagé par le Groupe à l'heure actuelle et n'a d'ailleurs jamais été évoqué.

Question : *Dans le Document Universel, vous déclarez vous adresser en priorité aux pays francophones proches du territoire métropolitain. Ces territoires incluent-ils le Maroc et si les conditions politiques sont suffisamment favorables l'Algérie ? Envisagez-vous un développement prochain dans les territoires d'Outre-Mer, comme la Guyane (égalité des Territoires) ?*

Réponse : Nous n'incluons pas les territoires comme le Maroc ou l'Algérie. Toutefois nous rappelons que nous sommes déjà acteur dans les territoires d'Outre-Mer par le biais du site web (notamment la Guyane).



Question : *Qui sont les minoritaires des filiales du Groupe Olys (i-Artificielle, Mac&Co Digital, MyMultimedia) ?*

Réponse : Pour la société I-Artificiel, l'actionnaire minoritaire est une personne morale anciennement associée à l'activité de la société. En ce qui concerne les autres structures, il s'agit d'associés historiques personnes physiques.

Question : *Souhaitez-vous développer le réseau physique des marques du groupe (hors vaisseau amiral) ? Si oui, privilégieriez-vous des sites multi-marques, ou au contraire des ouvertures au cas par cas, selon les bassins de consommation ?*

Réponse : Nous travaillons essentiellement au développement des boutiques sous l'enseigne LDLC.com par le biais de la franchise. Toutefois, nous avons également une boutique Armoire de bébé, avec la possibilité d'en ouvrir d'autres si ce test était concluant.

Questions concernant la transformation :

Question : *Vous utilisez depuis quelques mois des drones pour l'activité Événementiel. Leurs usages vous satisfont-ils ? - Quel serait la pertinence de l'usage de drones dans la gestion des stocks et dans les livraisons de commande ? - Avez-vous procédé à des essais ?*

Réponse : Nous utilisons de manière très ponctuelle des drones dans le cadre de notre communication, nous sommes satisfaits des résultats obtenus. Nous n'avons pas de souhaits d'utiliser des drones dans le cadre logistique (stock, livraison) et nous ne procédons donc à aucun essai.

Question : *Le budget de Recherche et Développement s'élève à 1,06 M€, ce qui semble un montant très faible lorsqu'il est rapporté à la taille du groupe (0,2 % du CA). A quoi est due cette faiblesse apparente, et quels sont les objets de vos recherches ?*

Réponse : Depuis quelques années nous avons fait le choix stratégique d'investir sur la création de produits spécifiques et innovants pour étoffer l'offre du Groupe LDLC et ainsi travailler sur la diversification des produits. Actuellement, nous travaillons sur le sabre « laser » SOLAARI et le clavier NEMEIO.

Question : *Des cafés sont organisés sur certains de vos sites. Sont-ils ouverts aux clients, et pouvez-vous donner un exemple d'idée qui ait émergé lors d'un de ces cafés et qui soit appliquée à l'échelle du Groupe ?*

Réponse : Nous avons organisé des événements au sein du groupe comme les talk LDLC PRO afin de travailler sur le réseau de nos clients et faire connaître notre expertise. Il ne s'agit pas d'un lieu d'émergence d'idées.



Questions concernant les Résolutions

Question : *Dans la 17ème résolution à l'ordre du jour, le plafond est fixé à 1,9 M€ de nominal, soit un peu plus de 20 % du capital social à ce jour. Pourquoi avoir choisi un plafond aussi haut pour ce type de résolution, bien au-dessus des pratiques de marché.*

Réponse : Le plafond que nous fixons est de 0,19 M€ et non 1,9 M€. Ce niveau est donc à notre sens parfaitement cohérent.

Question sur la situation financière du groupe, sur les perspectives :

Question : *Au 31 mars 2019, notre groupe ne respectait plus certains engagements bancaires portant sur un montant cumulé de 33,1 M€ de prêts. Quels engagements n'étaient plus respectés au 31 mars 2019 ? Quelles mesures avez-vous prises et comptez-vous prendre pour résoudre cette situation ? Quelle part de ce montant a été sécurisée sur plus de un (1) an ? Envisagez-vous procéder à une augmentation de capital ? Si j'ai bien compris, compte-tenu de l'augmentation de 40 % du montant des salaires, vous anticipez un chiffre d'affaire à périmètre comparable d'au moins 650 M€ à 700 M€ à horizon deux (2) ans.*

Réponse : Les engagements non respectés étaient le ratio de levier et le ratio de gearing, détaillés dans le chapitre 8.1 de L'URD. Une lettre de waiver a été signée à la date d'arrêté des comptes, marquant l'accord à l'unanimité du pool bancaire de ne pas se prévaloir du non-respect des ratios bancaires requis au 31 mars 2019 renonçant ainsi à l'exigibilité immédiate de la dette.

Nous avons entamé et finalisé une procédure de désendettement passant par la cession de bâtiments immobiliers (tout en restant locataire). Ainsi, au 31 juillet 2019, nous avons réalisé les cessions des murs de notre entrepôt logistique de Nantes ainsi que des murs de notre siège social. Les deux transactions combinées engendrent une réduction de l'endettement financier net du Groupe LDLC de 41M€, avant impact fiscal de ces opérations. De plus, nous avons engagé des réductions de coûts détaillées dans le communiqué du 20 juin 2019. Enfin, il n'est pas envisagé d'augmentation de capital.

Nous ne donnons pas de prévisions sur le niveau de chiffre d'affaires.

Question sur le handicap

Question : *Le Groupe LDLC mène en interne de multiples actions de sensibilisation au handicap, rappelées dans le Document Universel, y compris l'intégration de collaborateurs handicapés. Avez-vous ressenti une évolution de l'expérience des clients en situation de handicap au cours de l'exercice écoulé ? Ces clients se sentent-ils mieux accompagnés ?*

Réponse : Nous n'avons pas mis en place d'indicateur spécifique concernant les clients en situation de handicap.



Question sur le conseil surveillance

Question : *Pour quelle raison madame Anne-Marie Valentin-Bignier n'est pas rémunérée au titre de sa participation au Conseil ?*

Réponse : La politique de rémunération est rappelée dans le rapport sur la gouvernance du Groupe. Ainsi, il établit qu'aucun jeton de présence n'est versé aux membres du Conseil et que seul le poste Président et de Vice-président du Conseil de surveillance sont rémunérés.

Question posée aux Commissaires aux comptes

Question : *A la page 185 du Document Universel, vous écrivez dans un de vos rapports que l'évolution des perspectives d'écoulement des produits fait appel à des jugements. Pouvez-vous préciser ce que sont ces jugements ?*

Réponse : Malgré le cadre de la question dépassant le périmètre des questions écrites, nous avons interrogé les commissaires aux comptes concernant la question posée, leur réponse est la suivante : La Société fait appel à son jugement sur l'évolution des perspectives d'écoulement des produits dans la mesure où cela correspond notamment à des hypothèses de ventes futures et d'obsolescence.

Question autres :

Question : *Participez-vous à la manifestation de ce jour (27 septembre 2019) ? Et comment intégrez-vous les questions écologiques dans vos prises de décision ?*

Réponse : Nous ne participons pas à la manifestation sur le climat. Nous prenons en compte les éléments écologiques dans nos prises de décision comme en témoigne notre rapport DPEF inclus dans l'URD (chapitre 22.4 sur l'environnement et notamment la gestion des déchets et la maîtrise de la consommation d'énergie).